

MESURES SANITAIRES POUR L'ORGANISATION DES 10 km DE ST-LEU

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LES ÉVÈNEMENTS

Informez et communiquez auprès de l'ensemble des personnes concernées par l'évènement (coureurs, membres de l'organisation, salariés, bénévoles, partenaires, prestataires, médias, public) des risques ainsi que des bonnes pratiques à mettre en place et à adopter afin de limiter la propagation de la Covid-19.

Cela doit se faire :

- En amont de la course, par les différents moyens de communication dont dispose l'organisation (site internet, emailing, réseaux sociaux, sms, ...)
- Pendant l'évènement, par la mise en place d'un affichage visuel sur site rappelant les mesures en vigueur et les bonnes pratiques, ainsi que par la diffusion de messages sonores sur le site

MESURES GÉNÉRALES - GRANDS PRINCIPES D'ORGANISATION

Le respect des mesures barrières et de la distanciation physique. En complément, portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée. Mise en place de circuits à sens unique en vue d'éviter les trafics non maîtrisés. Sensibilisation des bénévoles au respect des règles sanitaires. Désinfection régulière des espaces utilisés.

INSCRIPTIONS ET REMISE DES DOSSARDS

Adaptation du site retenu avec mise en place d'un parcours de circulation à sens unique pour la récupération des dossards.

Dans les zones où la distanciation physique d'un mètre entre chaque individu ne pourra être respectée, le port du masque sera exigé tout au long de la procédure de retrait.

Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour tous à l'entrée.

Installation des bénévoles à des postes de travail séparés et port du masque pour chacun d'eux.

Mise en place de bénévoles responsables du flux régulier des participants.

ZONE DÉPART

Dans les zones où la distanciation physique d'un mètre entre chaque individu ne pourra être respectée, le port du masque sera exigé jusqu'au moment du départ. Il pourra ensuite être retiré et devra être gardé sur soi pendant la course.

LES RAVITAILLEMENTS

10 km et moins : pas de ravitaillement sauf à l'arrivée.

LIQUIDE

Distribution de contenants individuels. Aucun contact direct entre les bénévoles et les coureurs.

SOLIDE

Si nécessaire, privilégier les portions individuelles. Le self-service est prohibé et la distribution imposée.

La taille des ravitaillements sera augmentée pour éviter les attroupements.

Il sera prévu davantage de bénévoles sur les points de ravitaillements, équipés du matériel de protection de type masques.

ZONE DE COURSE

Les concurrents doivent respecter une distanciation physique de deux mètres lorsque cela est possible. Il est conseillé d'utiliser toute la largeur de la chaussée.

ZONE D'ARRIVÉE

Dans les zones où la distanciation physique d'un mètre entre chaque individu ne peut être respectée, le port du masque sera exigé dès l'entrée dans la file du parcours de sortie de zone d'arrivée.

Gel hydroalcoolique pour les coureurs dès l'arrivée.

Mise en place d'un parcours à sens unique permettant la gestion d'un flux unique et raisonné imposant au coureur ayant terminé sa course de poursuivre son chemin pour aller au ravitaillement.

Éviter l'affichage des résultats sur le site d'arrivée et privilégier la consultation des résultats en ligne.

ZONES MÉDICALES

Prévoir un espace spécifique d'accueil médical en cas de suspicion de Covid-19 avec équipement dédié (surblouse, gants, masque FFP2, gel hydroalcoolique, filière DASRI, matériel diagnostic dédié)

Dimensionnement habituel de l'effectif médical en essayant d'avoir des espaces de travail plus grands autorisant la distanciation physique.

Utilisation permanente des équipements de protection individuelle adaptés pour tous les professionnels médicaux et paramédicaux des zones médicales.

APRÈS COURSE

Circuit de collecte et de traitement des masques usagers et autres déchets à organiser.

Maintien d'une cellule de veille Covid-19 bien identifiable pendant 14 jours post-course.

Faire appel au sens civique des athlètes en leur demandant de prévenir le référent Covid-19 après course en cas de déclaration de maladie (à formuler dans les infos pré-course).